

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
29/03/2018

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
2018-ARA-DP-01163

1. Intitulé du projet

Création d'une voie communale pour la desserte de la STEP et du secteur Les Ségoins sur la commune de VALJOUFFREY

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE DE VALJOUFFREY

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Bernard HERITIER, Maire de Valjouffrey

RCS / SIRET

2 | 1 | 3 | 8 | 0 | 5 | 2 | 2 | 9 | 0 | 0 | 0 | 1 | 9

Forme juridique

collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|---|--|
| 6. Infrastructures routières a) construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des EPCI | Création d'une voie de desserte classée dans le domaine public communal, d'une longueur totale de 275 mètres reliant la RD 117 à la voie communale Chemin de la Draye. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de création d'une voie communale sur le secteur Les Ségoins comprend :

- L'aménagement d'une voie communale reliant la RD117, la montée des Ségoins et le chemin de la Draye qui permettra la desserte de la nouvelle STEP et des habitations du secteur.
- La création d'un merlon de protection contre les crues torrentiels.
- L'enfouissement sous la voie du réseau d'eaux usées et des réseaux secs existants en aérien.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de création d'une nouvelle voie de desserte au hameau La Chalp se propose de répondre à ces deux principaux objectifs :

- Un projet qui répond à un besoin de desserte sur le secteur.
- Un projet qui répond à un besoin de sécurité sur le secteur.

La commune de Valjouffrey s'est équipée d'une nouvelle station d'épuration au hameau de la Chalp devenue indispensable pour le traitement des eaux usées de la commune. La création d'une voie de desserte est indispensable pour permettre l'accès à la nouvelle STEP et assurer son entretien.

De plus, les habitants du hameau La Chalp sont actuellement desservis par des rues communales qui se caractérisent par leur étroitesse et leur dangerosité. L'état actuel du secteur rend donc la circulation difficile et crée l'insécurité sur les voiries principales du secteur. Il est donc nécessaire de sécuriser la circulation du secteur par la création d'une nouvelle voirie beaucoup plus large et sécurisée, améliorant ainsi la sécurité des déplacements au hameau de La Chalp.

La nouvelle voie permettra également l'accessibilité du secteur pour les poids-lourds, la défense incendie, les secours et les engins de déneigement.

Par ce projet, la commune répond à une volonté de sécuriser et favoriser l'accessibilité du hameau de La Chalp.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La première partie de la voie a déjà été réalisée pour la desserte de la nouvelle STEP.

La commune souhaite aujourd'hui prolonger cette voie pour desservir le secteur. Ce projet de nouvelle voie communale sera réalisé en une seule phase à partir de 2020.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La nouvelle voie communale permettra la desserte de la nouvelle STEP, des habitants du hameau de la Chalp, et sera également empruntée par les poids-lourds, la défense incendie, les secours et les engins de déneigement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- déclaration d'utilité publique
- arrêté de cessibilité
- permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| Assiette du projet : | 1 100 m ² |
| Longueur de la nouvelle voie : | 275 m de long |
| Largeur de la chaussée : | 4 m de large (voir profil ci-joint) |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de VALJOUFFREY
Au Hameau de la Chalp, lieudit Les
Ségoins

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06° 02' 70" 24 Lat. 44° 87' 28" 26

Point d'arrivée :

Long. 06° 02' 95" 83 Lat. 44° 87' 31" 30

Communes traversées :

VALJOUFFREY

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | ZNIEFF de type II Massif de l'Oisans |
| En zone de montagne ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le périmètre du projet fait partie de l'aire d'adhésion du Parc National des Écrins. |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le département de l'Isère est couvert par un PPBE approuvé le 26 mai 2015 mais le périmètre du projet n'est pas concerné par ce document. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Plan de Prévention des Risques Naturels de Valjouffrey approuvé le 03/12/1990 |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun site identifié par les bases de données Basias-Basol au droit du périmètre d'étude. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Deux sites Natura 2000 sont localisés à environ 600 mètres au nord du projet: - FR8201451 Massif de la Muzelle (SIC), - FR9310036 Les Ecrins (ZPS). |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Après les remblaiements périphériques, des possibilités de réemploi de ces excédents sur le terrain seront privilégiées. A défaut, les terres excédentaires seront évacuées en décharge de classe appropriée. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|---|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La partie de la voie à créer consomme environ 500 m ² , parcelles occupées par des terrains en nature de pré et jardin privatif. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est soumis aux risques de crues torrentielles provenant du ruisseau des Roberts lors d'épisodes pluvieux exceptionnels. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Cette nouvelle voie de desserte modifiera le schéma de déplacements du hameau de la Chalp. Elle desservira une dizaine de maison. Le trafic est estimé à environ 40 véhicules par jour en moyenne annuelle. Cette nouvelle voirie permettra de diminuer le trafic sur les voies communales existantes de la Chalp, qui sont étroites et dangereuses. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Les travaux seront générateurs de bruit de façon temporaire, uniquement en journée. Le bruit induit par le trafic supplémentaire modifiera l'ambiance sonore du secteur principalement pour les deux maisons riveraines. Ces niveaux resteront modérés. Le projet induira également une baisse des niveaux sonores au centre du hameau de la Chalp, secteur plus sensible (rue étroite en U). |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Compte tenu des faibles charges de trafics, cette voirie ne nécessite pas d'éclairage public. |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le trafic routier n'évoluera pas par rapport à l'état initial, les émissions de polluants resteront donc de même niveau. |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les eaux de ruissellement de la voirie seront dirigées vers une cunette créée en aval, le long de la voie. Cette cunette de 25 à 30 cm de profondeur se raccordera à l'aval sur un fossé existant. |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet consommera environ 500 m ² , occupé actuellement par des terrains en nature de pré et jardin privatif. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures de réduction:

- L'emprise de la voirie est limitée au strict minimum pour réduire la consommation d'espace du projet.
- Un merlon végétalisé de 70 cm de haut sera créé en amont, le long de la nouvelle voie de desserte pour réduire le risque de crue torrentielle et protéger la nouvelle STEP.
- Aménagement d'une cunette de récupération des eaux pluviales le long de la voirie, relié au réseau existant en aval.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de sa faible ampleur et des sensibilités environnementales limitées au droit du site, le projet ne justifie pas la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
| |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à VALJOUFFREY

le, 16 MARS 2018

Signature



Bernard HERITIER
Maire
Mairie de VALJOUFFREY

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

